



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

Soixante-neuvième session
Manille (Philippines)
8-12 octobre 2018

WPR/RC69/11

6 septembre 2018

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION DES TRAVAUX DE
L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ, DU CONSEIL EXÉCUTIF
ET DU COMITÉ RÉGIONAL**

La coordination de l'action menée par les organes directeurs de l'OMS est essentielle à la réalisation des priorités stratégiques énoncées dans le *treizième programme général de travail 2019-2023* et à la transformation de l'Organisation. Afin d'améliorer la transparence des activités des organes directeurs et de faire intervenir toutes les parties prenantes, les points qu'il est proposé d'aborder à la soixante-dixième session du Comité régional du Pacifique occidental en 2019 sont récapitulés à l'Annexe 2, pour examen et priorisation par le Comité régional. Les États Membres souhaiteront peut-être suggérer d'autres propositions de point d'ordre du jour technique et communiquer des informations générales à l'appui des priorités qu'ils auront définies.

En outre, des mises à jour sont fournies au sujet de la réforme et de la transformation de l'OMS, notamment en ce qui concerne les bureaux spécialisés géographiquement dispersés, ainsi qu'au sujet des points de l'ordre du jour que l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif ont recommandé au Comité régional d'examiner. On trouvera à l'Annexe 3 la liste des résolutions adoptées en 2018 par les organes directeurs mondiaux, et à l'Annexe 4 l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif de l'OMS.

1. POINTS TECHNIQUES QU'IL EST PROPOSÉ D'INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Conformément à la décision prise en 2015 par le Comité régional du Pacifique occidental de réviser la procédure d'élaboration de l'ordre du jour, le Secrétariat propose d'inscrire les quatre points techniques suivants à l'ordre du jour de la soixante-dixième session du Comité, qui se tiendra en 2019. Le Secrétariat a examiné : a) les stratégies régionales à renouveler ; b) l'adaptation des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé au contexte régional ; c) les demandes formulées par le Comité régional dans ses résolutions.

Le tableau 1 fait apparaître la liste des points techniques qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour en fonction de trois catégories. On trouvera à l'annexe 1 la liste des points techniques de l'ordre du jour examinés par le Comité régional entre 2013 et 2018, ainsi que des informations relatives aux catégories dans lesquelles les inclure. On trouvera à l'annexe 2 des informations générales sur chaque proposition de point de l'ordre du jour pour 2019.

Les États Membres sont priés d'examiner les quatre points techniques qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-dixième session du Comité régional, qui se tiendra en 2019. Ils souhaiteront peut-être aussi soumettre d'autres propositions de point technique, ainsi que des éléments d'information générale pour étayer leurs choix.

Tableau 1. Points techniques qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-dixième session du Comité régional

Catégories	Points de l'ordre du jour
a) Renouvellement des stratégies régionales	<ol style="list-style-type: none">1. Initiative pour un monde sans tabac dans la Région du Pacifique occidental2. Plan régional de mise en œuvre des mesures relatives au vieillissement et à la santé3. Examen du plan d'action pour combattre la résistance aux antimicrobiens (actualisation des domaines d'action prioritaires compte tenu des progrès enregistrés et du plan d'action mondial)
b) Adaptation des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé	(Aucun point n'est proposé pour 2019)
c) Demandes formulées par le Comité régional dans ses résolutions	<ol style="list-style-type: none">4. Protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires

2. RÉFORME DE L'OMS

En ce qui concerne les réformes en matière de programmes et d'administration, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé en mai 2018 le *treizième programme général de travail 2019-2023* (GPW 13). Y sont énoncées la mission et les priorités stratégiques de l'Organisation pour les cinq années à venir. Pour exécuter ce programme, l'OMS devra modifier ses méthodes de travail. À cette fin, le Directeur général a présenté le plan et l'architecture de transformation de l'OMS, qui s'inspirent des réformes entreprises depuis 2009 dans la Région et dans d'autres bureaux principaux. Ils serviront de base pour la poursuite de l'action à mener en vue d'améliorer les méthodes de travail.

S'agissant des réformes en matière de gouvernance, le Conseil exécutif a adopté en mai 2018 sa décision EB143(6), dans laquelle il a prié son Bureau d'appliquer, à titre d'essai, un outil de priorisation modifié aux fins de l'établissement de l'ordre du jour provisoire de sa cent quarante-quatrième session et de lui faire rapport, à cette même session, sur l'application de cet outil.

Le Comité régional est prié de prendre note des progrès réalisés au titre de la réforme et de la transformation de l'OMS.

2.1 Bureaux spécialisés géographiquement dispersés : mise à jour

Les bureaux spécialisés géographiquement dispersés dans la région sont des bureaux de l'OMS délocalisés qui contribuent aux travaux du bureau principal qui en assure la gestion. En 2017, lorsqu'il s'est penché sur les conclusions de l'examen réalisé par le Secrétariat des bureaux spécialisés géographiquement dispersés de l'OMS à l'échelle mondiale, le Comité régional a encouragé l'utilisation de tels bureaux, qui constituaient selon lui un dispositif novateur susceptible d'attirer des ressources et de faire progresser la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation¹.

Le 5 décembre 2017, le Directeur régional pour le Pacifique occidental a adressé aux ministres de la santé une demande de manifestation d'intérêt. Trois domaines d'importance pour le Secrétariat y étaient mentionnés, susceptibles de justifier l'établissement de bureaux spécialisés conformément aux priorités de l'OMS, à savoir le vieillissement, la salubrité de l'environnement et la santé en milieu urbain. Des manifestations d'intérêt non contraignantes ont été reçues de la Chine, qui a proposé d'accueillir un bureau spécialisé dans la santé en milieu urbain, et de la République de Corée, qui a proposé d'accueillir un bureau spécialisé dans la salubrité de l'environnement.

¹ Bureau régional OMS du Pacifique occidental. [Coordination des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional](#), 21 septembre 2017.

Le Secrétariat a alors engagé des discussions bilatérales avec l'un et l'autre des États Membres aux fins de l'établissement de tels bureaux.

3. POINTS RECOMMANDÉS PAR L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ ET LE CONSEIL EXÉCUTIF

La Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté 16 résolutions et 16 décisions (voir Annexe 3). À sa cent-quarante-troisième session, le Conseil exécutif a adopté deux résolutions et neuf décisions. On trouvera l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif à l'Annexe 4.

Les points suivants ont été renvoyés aux comités régionaux pour suite à donner ou pour examen :

- Décision EB142(5) du Conseil exécutif, sur la santé, l'environnement et le changement climatique
- Décision WHA71(8) de l'Assemblée mondiale de la Santé, intitulée « Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins et en favoriser l'accès »
- Résolution WHA70.15 de l'Assemblée mondiale de la Santé, sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants

On trouvera ci-après des informations générales sur ces trois points. Les États Membres peuvent adresser des observations au sujet de chaque projet de document à leur point focal au Siège de l'OMS, ou, s'ils le préfèrent, par courrier électronique (wprorcm@who.int).

3.1 Décision EB142(5) du Conseil exécutif sur la santé, l'environnement et le changement climatique

Dans la décision EB142(5) sur la santé, l'environnement et le changement climatique, le Directeur général a été prié d'élaborer, en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendrait, et en coordination avec les bureaux régionaux et avec d'autres programmes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents, un [projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques](#). En application de la décision WHA65(9), il a été demandé aux comités régionaux de formuler des observations et des suggestions quant au projet de stratégie mondiale globale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques. Le point focal est le Dr Joy St. John (stjohnjo@who.int).

3.2 Décision WHA71(8) de l'Assemblée mondiale de la Santé, intitulée « Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins et en favoriser l'accès »

Dans la décision WHA71(8), le Directeur général a été prié d'élaborer, en concertation avec les États Membres, une feuille de route présentant la programmation des travaux de l'OMS sur l'accès aux médicaments et aux vaccins, y compris les activités, mesures et prestations prévues pour la période 2019-2023. Un document décrivant l'[élaboration de la feuille de route sur l'accès aux médicaments et aux vaccins](#), y compris les consultations menées auprès des États Membres, a été élaboré. Le point focal est la Dre Mariangela Simão (simaom@who.int).

3.3 Résolution WHA70.15 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants

Dans sa résolution WHA70.15, l'Assemblée a prié le Directeur général de recenser les meilleures pratiques, les données d'expérience et les constats faits sur la santé des réfugiés et des migrants dans chaque Région, en vue de contribuer à l'[élaboration d'un projet de plan d'action mondial pour la santé des réfugiés et des migrants](#) qui serait soumis à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé, en 2019, pour adoption. Le point focal est le Dr Ranieri Guerra (guerrar@who.int).

LISTE DES POINTS TECHNIQUES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS DU COMITÉ RÉGIONAL ENTRE 2013 ET 2018 ET INFORMATIONS SUR LES CATÉGORIES DONT ILS RELÈVENT

Session du Comité régional (année)	Points de l'ordre du jour	Catégories de principaux points techniques à inscrire à l'ordre du jour		
		(a) Stratégies régionales à renouveler	(b) Adaptation des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé	(c) Questions proposées par les États Membres ou le Secrétariat ²
Soixante-neuvième (2018)	Maladies tropicales négligées	✓		
	Réadaptation		✓	
	Renforcement des cadres juridiques favorables à la santé au titre des objectifs de développement durable			✓
	Utilisation de la cybersanté pour une meilleure prestation de services			✓
	Amélioration de la planification et de la gestion des hôpitaux			✓
Soixante-huitième (2017)	Élimination de la rougeole et de la rubéole			✓
	Protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires			✓
	Promotion de la santé dans le cadre des objectifs de développement durable			✓
	Triple élimination de la transmission mère-enfant du VIH, de l'hépatite B et de la syphilis		✓	
	Passage au financement intégré des services de santé publique prioritaires			✓
	Renforcement de la réglementation et convergence en matière de médicaments et de personnel de santé			✓
	Sécurité sanitaire des aliments	✓		

² Les points de la catégorie c) (questions proposées par les États Membres ou le Secrétariat) sont soit des points qui n'ont jamais été soulevés, soit des points qui n'ont pas été examinés récemment par le Comité régional ou l'Assemblée mondiale de la Santé. Pour les catégories a) et b), les points doivent également avoir été proposés par les États Membres ou le Secrétariat.

Annexe 1

Soixante-septième (2016)	Dengue	✓		
	Paludisme	✓	✓	
	Santé et Environnement			✓
	Objectifs de développement durable			✓
	Stratégie Asie-Pacifique pour la maîtrise des maladies émergentes et la gestion des urgences de santé publique	✓	✓	
Soixante-sixième (2015)	Hépatite virale			✓
	Tuberculose	✓	✓	
	Couverture sanitaire universelle	✓		✓
	Prévention de la violence et du traumatisme			✓
	Santé urbaine	✓		
Soixante-cinquième (2014)	Santé mentale		✓	
	Initiative pour un monde sans tabac	✓		
	Résistance aux antimicrobiens		✓	
	Programme élargi de vaccination		✓	
	Situations d'urgence et catastrophes		✓	
Soixante-quatrième (2013)	Prévention de la cécité		✓	
	Vieillesse et santé			✓
	Lutte contre l'hépatite B par la vaccination			✓
	Maladies non transmissibles	✓	✓	

**POINTS QU'IL EST PROPOSÉ D'INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACIFIQUE
OCCIDENTAL ET INFORMATION GÉNÉRALE CORRESPONDANTE**

A. Stratégies régionales à renouveler

1. Initiative pour un monde sans tabac dans la Région du Pacifique occidental

Le tabac est la principale cause de décès évitable. Il tue non seulement les fumeurs mais aussi les personnes exposées au tabagisme passif. Sous-tendue par les plans d'action quinquennaux régionaux adoptés par les États Membres, l'Initiative pour un monde sans tabac dans la Région du Pacifique occidental aide les pays à renforcer leurs mesures de lutte contre le tabagisme, conformément à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Si l'évaluation à mi-parcours du *Plan d'action régional en faveur de l'Initiative pour un monde sans tabac dans le Pacifique occidental (2015-2019)* a fait apparaître que les États Membres avaient accompli des progrès non négligeables, il faudra néanmoins redoubler d'efforts pour atteindre la cible fixée à l'échelle mondiale, à savoir une réduction relative de 30 % de la prévalence actuelle du tabagisme chez les adultes d'ici à 2025, ainsi que les cibles pertinentes associées aux objectifs de développement durable.

2. Plan régional de mise en œuvre des mesures relatives au vieillissement et à la santé

À l'échelle mondiale, et donc pour les États Membres de la Région du Pacifique occidental, le vieillissement constitue une question de santé publique essentielle. Les pays de la Région ont bien progressé dans l'application du *Cadre régional d'action sur le vieillissement et la santé dans le Pacifique occidental (2014-2019)* et du document intitulé *Stratégie et Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020)*. Toutefois, il est nécessaire d'accélérer le pas et d'améliorer l'état de préparation. L'examen de ce point sera l'occasion de faire le bilan de la situation dans l'ensemble de la Région, de tirer profit de l'action menée au titre du Cadre d'action régional, dont l'exécution tire à sa fin, et de proposer un plan pour le renforcement et l'accélération de l'action qu'il convient désormais de mener pour obtenir, d'une part, que la santé et le bien-être de chaque individu soient les meilleurs possibles à mesure qu'il vieillit et, d'autre part, que les personnes âgées aient accès à des services qui répondent à leurs besoins.

3. Examen du plan d'action pour combattre la résistance aux antimicrobiens (actualisation des domaines d'action prioritaires compte tenu des progrès enregistrés et du plan d'action mondial)

En 2014, le Comité régional du Pacifique occidental a approuvé le *Plan d'action pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans la Région du Pacifique occidental*, qui prévoit l'élaboration de plans d'action nationaux aux fins de l'amélioration de la surveillance, ainsi que du renforcement des capacités des systèmes de santé en la matière. Grâce aux ressources rendues disponibles par l'adoption ultérieure du *Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens* (2015), des progrès substantiels ont été accomplis dans la Région. Néanmoins, la résistance aux antimicrobiens s'aggrave et menace de compromettre certaines avancées en matière de santé publique, ainsi que l'accomplissement de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable. L'examen du programme d'action régional sera l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés à ce jour et de réfléchir à des moyens d'accélérer l'action menée pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'optique plus vaste de la santé et du développement, notamment en renforçant les activités multisectorielles, en appliquant le principe de responsabilité et en établissant des corrélations avec les activités menées ailleurs dans le monde aux fins de la réduction des inégalités observées en matière de santé, d'un pays et d'un groupe de population à un autre.

B. Adaptation des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé à la Région

Aucun point n'est proposé dans cette catégorie pour 2019.

C. Demandes formulées par le Comité régional dans ses résolutions

4. Protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires

Ces dernières décennies, la situation en matière de nutrition a évolué de manière spectaculaire sous l'influence d'une croissance économique, d'une urbanisation et d'une mondialisation rapides. Les aliments nocifs pour la santé sont aujourd'hui devenus plus disponibles et accessibles. La consommation accrue de boissons et d'aliments nocifs est l'un des principaux facteurs qui contribuent au surpoids et à l'obésité, dont la prévalence augmente dans la Région. Jamais les enfants n'ont été plus exposés qu'aujourd'hui aux effets potentiellement néfastes de la commercialisation de substituts du lait maternel, de boissons non alcoolisées et d'aliments mauvais pour la santé. Préoccupé par ce phénomène, le Comité régional a prié le Directeur général, en 2017, d'élaborer un plan d'action régional sur la protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires, en consultation avec les États Membres et en sollicitant l'avis des principales parties prenantes ([WPR/RC68.R3](#)).

**RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA SOIXANTE ET ONZIÈME
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

Résolution	Titre de la résolution
WHA71.1	Treizième programme général de travail, 2019-2023
WHA71.2	Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018
WHA71.3	Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose
WHA71.4	Choléra : prévention et lutte
WHA71.5	Faire face à la charge de mortalité et de morbidité due aux envenimations par morsures de serpents
WHA71.6	Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030
WHA71.7	Santé numérique
WHA71.8	Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance
WHA71.9	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
WHA71.10	État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
WHA71.11	Directeurs généraux adjoints
WHA71.12	Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
WHA71.13	Réforme du programme mondial de stages
WHA71.14	Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales
WHA71.15	Multilinguisme : respect de l'égalité entre les langues officielles
WHA71.16	Poliomyélite – confinement des poliovirus

Décision	Titre de la décision
WHA71(1)	Composition de la Commission de vérification des pouvoirs
WHA71(2)	Élection du président et des vice-présidents de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé
WHA71(3)	Élection du bureau des commissions principales
WHA71(4)	Constitution du Bureau de l'Assemblée
WHA71(5)	Adoption de l'ordre du jour
WHA71(6)	Vérification des pouvoirs
WHA71(7)	Élection de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif
WHA71(8)	Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins et en favoriser l'accès

Annexe 3

WHA71(9)	Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle : examen programmatique général
WHA71(10)	Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
WHA71(11)	Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages
WHA71(12)	Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2016-2017, avec les états financiers vérifiés pour 2017
WHA71(13)	Rapport du Commissaire aux comptes
WHA71(14)	Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS
WHA71(15)	Application du Règlement sanitaire international (2005) : plan stratégique mondial quinquennal pour améliorer la préparation et l'action de santé publique, 2018-2023
WHA71(16)	Choix du pays où se tiendra la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-quatrième session
Genève, 24 janvier-1^{er} février 2019

EB144/1 (projet)
26 juin 2018

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Directeur général
3. Rapport des comités régionaux
4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif
5. Questions prioritaires stratégiques
 - 5.1 Projet de budget programme 2020-2021
 - 5.2 Préparation et action de santé publique : Rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire
 - 5.3 Poliomyélite
 - Éradication
 - Transition
 - 5.4 Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - 5.5 Santé, environnement et changement climatique
 - 5.6 Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins, y compris contre le cancer, et en favoriser l'accès
 - 5.7 Onzième révision de la Classification internationale des maladies
6. Autres questions techniques
 - 6.1 Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages
 - 6.2 Dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

Annexe 4

EB144/1 (projet)

6.3 Ressources humaines pour la santé

6.4 Promotion de la santé des réfugiés et des migrants

7. Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

7.1 Réforme de l'OMS

7.2 Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

7.3 Collaboration avec les acteurs non étatiques

7.4 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

7.5 Multilinguisme

7.6 Journées mondiales de la santé

7.7 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Fondations et distinctions

7.8 Prochaines réunions des organes directeurs

- Ordre du jour provisoire de la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé
- Date et lieu de la cent quarante-cinquième session du Conseil exécutif

8. Questions financières

8.1 Financement et exécution du budget programme 2018-2019

8.2 Barème des contributions pour 2020-2021

8.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

9. Ressources humaines

9.1 Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est

9.2 Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

9.3 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

9.4 Rapport de l'Ombudsman

9.5 Ressources humaines : informations actualisées, y compris sur le programme mondial de stages

9.6 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

9.7 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

10. Questions soumises pour information

10.1 Résultat de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

10.2 Résultat de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

10.3 Résultat de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose

10.4 Évaluation : situation actuelle

10.5 Rapports des organes consultatifs

- Comités d'experts et groupes d'étude
- Tableaux et comités d'experts et leur composition

11. Clôture de la session

Annexe 4

EB144/1 (projet)

Note : conformément à la résolution WHA67.2 (2014), les points suivants seront examinés par l'Assemblée de la Santé au titre des rapports de situation.

Maladies transmissibles
<i>Réduction de la charge du mycétome (résolution WHA69.21 (2016))</i>
<i>Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030 (résolution WHA68.2 (2015))</i>
<i>Éradication de la dracunculose (résolution WHA64.16 (2011))</i>
<i>Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages (résolution WHA64.5 (2011))</i>
Maladies non transmissibles
<i>Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode (résolution WHA60.21 (2007))</i>
Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie
<i>Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS (résolution WHA60.25 (2007))</i>
<i>Vers une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants (résolution WHA58.31 (2005))</i>
Systèmes de santé
<i>Rôle du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà (décision WHA70(23) (2017))</i>
<i>Promotion de la santé des réfugiés et des migrants (résolution WHA70.15 (2017))</i>
<i>Développer les soins chirurgicaux d'urgence, les soins chirurgicaux essentiels et l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle (résolution WHA68.15 (2015))</i>
<i>Renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux (résolution WHA67.20 (2014))</i>
<i>Action et rôle de l'OMS en tant que chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé face aux besoins sanitaires croissants dans les urgences humanitaires (résolution WHA65.20 (2012))</i>
<i>Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits (résolution WHA65.19 (2012))</i>
<i>Renforcement des personnels de santé (résolution WHA64.6 (2011))</i>
<i>Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux (résolution WHA64.7 (2011))</i>
<i>Progrès en matière d'usage rationnel des médicaments (résolution WHA60.16 (2007))</i>
Services institutionnels et fonctions d'appui
<i>Ressources humaines pour la santé et mise en œuvre des conclusions de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique (résolution WHA70.6 (2017))</i>